

Complémentarité entre militaires et humanitaires

Le samedi 8 septembre 2001, s'est tenu dans l'Amphithéâtre de l'Institut de Médecine Tropicale du Service de Santé des Armées (IMTSSA) dans le cadre des VIII^e Actualités du Pharo et de l'Hôpital d'Instruction des Armées A. Laveran un forum-débat intitulé « Complémentarité entre militaires et humanitaires ».

Sept experts représentant les principales composantes concernées par l'action humanitaire étaient conviés à exprimer leur point de vue et à répondre aux questions des participants.

Étaient présents :

- le commissaire lieutenant-colonel Jacques Bédéneau, Groupement interarmées d'actions civilo-militaires ;
- Madame Corinne Perthuis, Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés en France ;
- Madame Thérèse Pujolle, Cabinet du ministre délégué à la Coopération ;
- Lieutenant colonel Jean-Pierre Flauder, Groupement interarmées d'actions civilo-militaires ;
- le professeur Renaud Piarroux, Médecins du monde ;
- le docteur Jean-Hervé Bradol, Président de Médecins sans frontières ;
- le professeur Marcel Merlin, Directeur du Centre Européen de Santé Humanitaire.

Deux modérateurs ont organisé les débats :

- Monsieur Patrick Lecomte, professeur à l'Institut d'études politiques de Lyon.
- Médecin en Chef Claude Gras, professeur à l'IMTSSA.

Nous présentons la retranscription de ces débats réalisée à partir de leur enregistrement et de notes prises en séance. Celle-ci a été faite par Madame Anne-Marie Gillet, responsable du Service Communication à l'IMTSSA, dans un souci d'authenticité la plus parfaite.

La Rédaction de Médecine Tropicale a jugé que l'actualité et la richesse de l'information justifiait amplement une publication rapide sans que chaque intervenant ait eu connaissance du texte. Elle espère que chacun retrouvera l'esprit sinon la lettre de ses propos. Dans le cas contraire, elle leur présente par avance ses excuses et s'engage à publier les éventuelles mises au point qui lui seront adressées.

LA RÉDACTION

Monsieur Patrick Lecomte : « Docteurs, j'ai mal à la paix ! Je crois que j'ai attrapé la guerre.

L'objet du débat, c'est-à-dire le problème de la complémentarité entre Militaires et Humanitaires renvoie à une très ancienne tension dialectique qui a animé toute l'histoire des sociétés humaines, tension entre deux états de vie sociale qui sont intenable :

- la guerre parce qu'elle est incompatible avec une vie sociale digne pour les personnes qui composent une société ;
- et la paix, parce qu'à ce jour, elle a été inatteignable et demeure l'utopie, l'horizon de toutes les formes d'organisation sociale.

Spontanément, dans l'opinion commune, si l'on pense à cette thématique de la complémentarité éventuelle entre Militaires et Humanitaires dans les situations conflictuelles, on a tendance à les renvoyer dos-à-dos : aux militaires, il revient de faire la guerre, aux humanitaires, il revient de faire la paix. Or cette opposition bipolaire est radicalement fautive. Il faut poser le problème autrement.

Au cours de l'histoire des sociétés humaines, les militaires n'ont pas seulement été en charge de la guerre, mais aussi et surtout, ils ont été en charge de la prévention de la guerre ou de l'arrêt des conflits. Ainsi les militaires se sont-ils préoccupés, depuis fort longtemps, d'ouvrir une voie sur le chemin qui va d'un pôle : la guerre, à un autre pôle : la paix, utopique ou irénique dans l'histoire des sociétés humaines. La preuve en est que déjà, dans les sociétés anciennes, la division du travail confiait aux guerriers la pro-

tection du travail collectif, faisant d'eux les gardiens de la paix et pas seulement les acteurs de la guerre.

Les humanitaires, qui n'apparaissent historiquement dans la division du travail social qu'au XIX^e siècle, sont aujourd'hui des acteurs sociaux professionnels qui interviennent dans les situations de conflit ou de sorties de conflit. On peut donc dire que les humanitaires ont à voir avec l'action militaire.

Quel est le plus ancien ordre humanitaire, quelle est la plus ancienne organisation humanitaire ? Les Chevaliers hospitaliers de St Jean de Jérusalem. En 1070, à Jérusalem, s'ouvre le premier hospice pour pèlerins, fondé par des marchands italiens d'Amalfi. Après la première croisade, en 1113, il est reconnu par la papauté comme un ordre hospitalier : c'est la première organisation humanitaire. En 1170, cet ordre devient un ordre hospitalo-militaire et donnera naissance, quelques siècles plus tard, à l'ordre des Chevaliers de Malte, organisation humanitaire non gouvernementale.

La complémentarité entre militaires et humanitaires est un fait avéré de l'histoire. Mais, à l'aube du XXI^e siècle, il s'agit de passer de ces occurrences, épisodiques, conjoncturelles, de coopération forcée à une institutionnalisation de la coordination. Car désormais, « la fonction sociale légitime des militaires n'est pas de faire la guerre, c'est de la prévenir ou de la stopper » (propos d'un major ghanéen en mission de l'ONU en Erythrée et en Ethiopie, Le Monde du 4 septembre 2001).

Désormais entre militaires et humanitaires, il faut passer de la coopération, plus ou moins organisée mais conjoncturelle à la coordination, structurelle ou institutionnalisée».

Commissaire Lieutenant-colonel Jacques Bédéneau : «J'ai été en poste pendant trois ans (jusqu'au 1^e septembre 2001) au Centre opérationnel interarmées, lieu d'où partent tous les ordres du ministre de la Défense et du Chef d'état-major des armées en direction des forces engagées sur les théâtres d'opération. J'étais chargé de la coordination entre les civils et les militaires (Actions civilo-militaires ou ACM) dans les opérations extérieures (OPEX)».

Madame Corinne Perthuis : «Je suis porte-parole du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés en France (HCR), organisation des Nations Unies qui a le mandat depuis 1951 de protéger les réfugiés. L'organisation a évolué en même temps qu'évoluait la problématique réfugiés. Du temps de la Guerre Froide, c'était surtout une institution européenne, créée après la guerre pour les réfugiés en Europe avec un mandat provisoire puisque l'on avait estimé qu'en moins de 5 ans, le problème des réfugiés serait réglé en Europe et que le HCR n'existerait plus. Depuis, le HCR garde ce mandat provisoire ; tous les 5 ans, l'Assemblée générale des Nations Unies vote l'existence du HCR et redonne mandat au commissaire, mandat de protection et de recherche de solution pour les réfugiés. Ce caractère provisoire fait que nous œuvrons tous les jours à notre disparition en souhaitant la fermeture de bureaux. Malheureusement, au fil des décennies, si des bureaux se sont fermés beaucoup d'autres se sont ouverts et, en 1995, un pic a été enregistré avec 27 millions de personnes placées sous la protection du HCR. C'est justement en 1995 qu'a été édité le premier manuel du HCR sur la composante militaire dans les opérations humanitaires. En effet, le constat du manque de ressources du HCR nécessitait l'intervention de nouveaux acteurs. À partir de moment-là, le Politique et l'Humanitaire n'ont pas continué à se tourner le dos, les uns méprisant les autres traditionnellement : l'Humanitaire étant celui, un peu «écologique», un peu «baba-cool» gauchiste barbu qui allait mettre du baume au cœur des populations réfugiées, le Politique, étant le cynique qui avait l'art diplomatique à sa portée et pouvait réellement résoudre les conflits. Depuis 1995, à l'initiative de madame Ogata (haut-commissaire aux réfugiés pendant 10 ans) le HCR est intervenu dans les zones de conflit et a dû créer des équipes d'urgence et des cellules qui s'occupent plus spécifiquement de la dimension militaire. Depuis 1995, le problème des réfugiés n'est plus seulement un problème humanitaire mais un problème de sécurité internationale, les mouvements de déplacements forcés constituant des enjeux de stabilité ou d'instabilité. De plus, la forme des conflits ayant évolué, les civils sont à la fois des cibles mais aussi des «armes» utilisées par les belligérants. Le HCR se trouve au sein de cette problématique, puisque étant opérationnel aux côtés des réfugiés. C'est ce qui l'a amené à développer une collaboration avec les militaires».

Madame Thérèse Pujolle : «Je suis en charge du portefeuille gestion de crises, actions humanitaires et

urgences au sein du Cabinet du ministre délégué à la Coopération, Charles Josselin. En poste à la Coopération depuis 1970, le Service de santé des armées (SSA) est un partenaire de toujours. J'espère avoir l'occasion, au cours de ce débat, de vous parler :

- du dispositif de gestion de crise qui fonctionne au niveau du ministère des Affaires étrangères (MAE), de Matignon et de l'Élysée avec ses 3 composantes, politique diplomatique, militaire et humanitaire,

- de l'Humanitaire d'Etat, dont la désignation peut être contestée, qui nous amène à travailler avec les ONG, avec les agences onusiennes et avec les autres partenaires d'Etat français, à commencer par les militaires à travers les affaires civilo-militaires

- des questions que se pose la France sur les opérations de maintien de la paix, sur leur coût, et la nécessité d'insérer nos interventions extérieures dans des logiques européennes ou internationales».

Lieutenant-colonel Jean-Pierre Flauder : «Je suis à la tête, depuis le 1^e juillet 2001, de la toute nouvelle unité créée pour les ACM, le Groupement interarmées d'actions civilo-militaires (GIACM), basé à Lyon. En ce qui concerne la subordination, l'unité dépend du Chef d'état-major des armées pour tout ce qui concerne l'emploi opérationnel et du Chef d'état-major de l'armée de terre pour la préparation opérationnelle. Les missions sont des missions de projection puisque l'unité doit être capable en permanence d'armer toutes les structures de commandement qu'elles soient militaires ou civiles (HCR). La capacité de projection instantanée du GIACM requiert une centaine de cadres permanents interarmées. Au total, ce sont six cents experts, issus de la réserve ou du monde civil, qui peuvent couvrir les 164 métiers référencés pour les ACM qui vont de l'aide d'urgence à l'organisation d'élections d'un Etat. Le GIACM est ouvert au milieu civil avec lequel il apprend à travailler en temps de paix pour être encore plus efficace sur les théâtres d'opération en temps de guerre. Cette collaboration se veut également interministérielle. À ce titre aura lieu au cours du premier semestre 2002, le premier séminaire interministériel de formation sur les ACM, tandis qu'au second semestre le GIACM servira de support de stage pour l'OTAN».

Professeur Renaud Piarroux : «Je suis parasitologue, bénévole à Médecins du monde (MDM). L'aide humanitaire n'a rien à voir avec la justice, tout le monde veut porter secours. Ce sont uniquement les logiques d'intervention qui diffèrent. À la différence de l'humanitaire d'Etat, MDM porte secours aux populations les plus vulnérables, les plus exclues, la preuve en est qu'il y a eu intervention de l'aide humanitaire d'Etat au Kosovo et pas en Tchétchénie. Dans les statuts de MDM, il est question de porter secours à «toute personne en état de souffrance physique et morale», mais comme cela représente un grand nombre de personnes, des critères d'intervention font l'objet de discussion. Ainsi MDM, cherchera à savoir si les personnes sont victimes de conflit, de persécution ethnique, politique ou religieuse, si ce sont des victimes de catastrophes ou bien encore du SIDA. Un autre point important est la façon dont MDM intervient. L'humanitaire

d'urgence s'articule le plus possible avec un humanitaire de développement grâce à des partenariats locaux. Outre les soins et l'accompagnement, le témoignage est une autre cause d'engagement de MDM, et c'est du reste ce témoignage militant qui fait la spécificité des organisations non institutionnelles. De plus, le fait que des personnes puissent intervenir dans des actions humanitaires tout en conservant leurs activités civiles, participe à l'intégration citoyenne de l'Humanitaire. Le problème de la neutralité ne se pose pas pour MDM car lorsqu'on intervient pour témoigner ou dénoncer, on n'est plus neutre. En revanche, MDM essaie de respecter l'impartialité dans le choix des interventions en fonction de critères de vulnérabilité, critères qui permettent de garantir l'indépendance de l'organisation. En ce qui concerne le thème du débat, il faut préciser que dans la majorité des cas, les interventions humanitaires se font sans la présence des militaires. Et lorsque les Militaires et les Humanitaires sont présents sur les mêmes lieux d'une urgence, les logiques restent différentes. Il est très important pour les populations que les rôles ne soient pas confondus, le pire étant le « bombardement humanitaire », c'est-à-dire l'amalgame entre le bombardement à des fins humanitaires et le bombardement à des fins guerrières. La différence essentielle entre humanitaire et militaire est que l'humanitaire porte secours avec une idée d'engagement citoyen pour les Droits de l'Homme alors que le militaire recherche la victoire. Toutefois, la coopération peut exister à la fois sur le terrain, comme à Goma, lors des épidémies de méningite, ou bien encore dans le domaine de la formation comme le partenariat développé avec le Centre Européen de Santé Humanitaire ».

Docteur Jean-Hervé Bradol : « Je suis président de Médecins sans frontières (MSF). Pour commencer, il faut se débarrasser de deux préjugés :

- le premier qui consiste à dire que la fonction militaire exclue par essence toute pratique humaniste et toute tradition humanitaire. Or, il faut se rappeler que les racines de l'action humanitaire, du moins dans le monde occidental, prennent naissance dans l'aide apportée aux Pèlerins et aux Croisés par les institutions religieuses et militaires. Par ailleurs, humanitaire et pacifisme sont deux choses différentes : il n'y a pas dans « la pensée humanitaire » une obligation de pacifisme. Et lorsque Henry Dunant a obtenu le premier prix Nobel de la Paix, conjointement avec un militant pacifiste, il en a été extrêmement gêné parce qu'il a pensé que cela brouillait les deux identités. L'humanitaire ne proclame ni que l'emploi de la force soit illégitime ni que l'institution militaire soit dénuée de traditions humanistes ;

- le deuxième préjugé, dont il faut se débarrasser, est que le Politique étant représenté sur les terrains de conflit par les militaires, il pense que tous les acteurs présents sur le terrain doivent se soumettre à une forme de coordination de direction donnée par l'acteur principal politico-militaire. Aujourd'hui, dans la vie sociale contemporaine en temps de guerre, il existe des espaces tout à fait différents de ceux définis classiquement. Dans nombre de guerres, de multiples acteurs coexistent, dialoguent et coopèrent et il semblerait que les institutions militaires éprouvent des difficultés à s'adapter à ces nouvelles formes de conflit.

La complémentarité de l'action doit s'analyser au vu des objectifs de chacun, lesquels vont varier selon les situations et les forces militaires en présence. L'acteur humanitaire, soucieux de savoir jusqu'où la coopération va pouvoir être envisageable avec une force militaire quelle qu'elle soit, va observer les paramètres suivants :

- Le comportement des forces armées avec leurs propres soldats. Existe-t-il un recrutement de force, un enrôlement de civils, d'enfants ?

- Le comportement des forces armées avec les soldats des camps opposés. Dans bien des conflits, les combattants blessés ne font pas l'objet de l'attention que le droit international (conventions de Genève) leur reconnaît et les humanitaires ont des réticences à prendre en charge les soldats blessés car ils pensent que c'est une rupture de la neutralité.

- Le comportement des forces armées avec les populations de leur camp : ont-elles un comportement honorable avec la population qu'elles administrent ou pas ?

- Le comportement des forces armées avec les populations du camp opposé : est-ce qu'il y a des massacres de civils ?

- Le rapport des forces armées avec les organisations humanitaires : il existe une gamme très variée de comportements qui peut aller de l'assassinat d'humanitaires dans les cas les plus extrêmes, au pillage, au détournement de ressources à des fins militaires ou personnelles jusqu'à certaines formes de coopération.

Nous nous efforçons chez MSF de ne pas considérer nos relations avec les militaires d'une manière abstraite mais d'utiliser cette grille de lecture de façon à fixer, pour chaque situation, quel est le degré de coopération qui peut être envisagé avec les militaires. Ainsi a-t-on été amené à considérer différemment les guérillas libérienne et Sierra Léonaise, qui n'ont eu aucun respect pour les civils et qui les ont réduits en esclavage, et la guérilla érythréenne, qui a eu à cœur de distribuer scrupuleusement l'aide alimentaire aux civils.

Pour MSF, en matière de coopération avec les militaires, nous recommandons de faire attention aux préjugés et d'avoir la lucidité de procéder à une analyse singulière pour chaque situation ».

Professeur Marcel Merlin : « Je suis directeur du Centre Européen de Santé Humanitaire (CESH), implanté à Lyon et à Marseille et j'appartiens au Service de santé des Armées, Il s'agit d'un Groupement d'Intérêt Public universitaire (GIP) qui comporte sept membres dont six sont civils (les Universités de Lyon et de Marseille, la Fondation Marcel Mérieux, les Hôpitaux publics de Lyon et de Marseille, l'Ecole nationale vétérinaire de Lyon) et un militaire (le Service de santé des armées). Ce dernier représente l'Etat dans le GIP. Le CESH est un organisme civil, mais il présente une structure civilo-militaire. Et l'on peut dire que si l'Ordre de Malte a été le premier organisme civilo-militaire, le CESH est le dernier créé (modestement) en date. Notre organisme fait de la formation afin de donner une compétence professionnelle aux personnes susceptibles de participer à des opérations humanitaires. Les enseignants sont issus de tous les organismes intervenant dans l'humanitaire; nous avons des représentants des principales ONG, des représentants des

principales agences des Nations Unies, du CICR, de la Fédération Internationale Croix-Rouge Croissant Rouge, des organismes humanitaires civils gouvernementaux ainsi que des représentants des Universités, du Service de santé des armées et du Ministère de la Défense. Tous ces intervenants développent le point de vue de l'organisme dont ils dépendent, ce qui permet à nos stagiaires de se forger leur propre opinion sur les différentes conceptions qui coexistent dans le domaine de l'action humanitaire ».

DEBAT

• **Question n°1 de Jean-Paul Menu**, médecin retraité, carrière à l'OMS, actuellement membre du conseil d'administration de MSF Suisse. Pourrait-on mieux définir qui sont les principaux acteurs publics de l'humanitaire et quelles sont leurs relations avec les autres acteurs civils ?

- **Réponse de Madame Thérèse Pujolle** : « Pour donner une définition de l'humanitaire d'Etat, quelques rappels s'imposent. La France adhère aux Principes humanitaires fondateurs et sa politique extérieure est, en cela, vectrice d'une exigence humanitaire. L'intégration du respect des principes humanitaires amène la France à porter secours aux populations, qu'elles soient victimes de conflits ou de catastrophes naturelles. Et lorsque la France doit réagir à des situations de crises ou de catastrophes, se pose inévitablement la question de l'articulation de l'humanitaire d'Etat avec les autres composantes de l'action. Le ministère des Affaires Étrangères intervient alors en tant que puissance, au nom de la Nation Française, avec des intérêts de puissance et une logique d'intérêts de puissance. Le cas de la Tchétchénie a été évoqué tout à l'heure et il est vrai que la France n'intervient pas en Tchétchénie. La composante humanitaire est analysée dans une certaine casuistique et c'est ce qui fait la différence entre « l'époque Kouchnévienne » et aujourd'hui. Il est vrai que, lorsque Bernard Kouchner, le French doctor, a créé le secrétariat d'Etat à l'action humanitaire, il a fait irruption dans l'appareil de politique étrangère français avec des comportements de MDM-MSF, créant des problèmes permanents au quai d'Orsay ! Dix ans après la création du secrétariat d'Etat à l'action humanitaire et l'apparition du droit d'ingérence, la situation actuelle permet une définition des mandats et un respect du témoignage humanitaire indépendant et en aucune manière, le MAE ne se considère comme un acteur humanitaire comparable à ce qu'est une ONG. Il s'agit en fait de savoir comment préserver la composante humanitaire, c'est-à-dire l'exigence de protection des populations dans un contexte de crise. La nouvelle problématique à laquelle le MAE est confronté est celle des expansions des ACM, due à la réforme des Armées. Dans la nouvelle donne de la géopolitique mondiale, les grandes puissances sont amenées, par un jeu de solidarités au niveau du Conseil de sécurité, de l'OTAN, voire d'une force européenne, à intervenir sur les lieux de crise où la paix du monde est mise en péril. Et c'est parce que l'Armée française est amenée à développer sa capacité de projection et à présenter de nouveaux métiers, dans la gestion mondiale de la paix, que le civilo-militaire se déploie. Or, si nous, Politiques et Diplomates, pouvons faire des alliances ou des compagnonnages dans certaines circonstances, avec un certain nombre d'acteurs humanitaires : les ONG dont nous respectons la volonté d'indépendance, les grandes organisations des Nations Unies auxquelles nous donnons, en tant membres de l'ONU, mandat pour s'occuper des réfugiés (HCR, PAM...), il nous faut désormais intégrer un acteur supplémentaire, l'Armée française, particulièrement présente lors des événements du Kosovo. À ce sujet, la lecture du rapport parlementaire « sur l'avenir du civilo-militaire et sa relation avec le ministère des AE », montre que les préjugés

de Robert Gaillard sur « les mœurs de la soldatesque » se sont complètement dissipés suite à la prise en charge par les militaires de Mitrovica. En effet l'Armée, dans son souci de participer au rétablissement de la paix, se met à exercer nombre de métiers (agronomes, médecins, enseignants...) et ce sont près de cent vingt experts civilo-militaires qui étaient « infiltrés » dans les structures onusiennes. Et le Politico-diplomate se doit de compter avec « l'offre de services » de ce nouvel acteur, voire de lui donner des moyens financiers du MAE. Ainsi pour répondre à la question du « qui fait quoi, avec quels moyens ? », nous, MAE, lorsqu'une crise survient, sommes amenés à nous poser un certain nombre de questions afin de savoir comment répondre à la demande humanitaire. Est-ce que c'est nous qui accompagnons les ONG dans leurs interventions ou est-ce l'inverse ? Allons-nous intervenir directement avec des moyens d'Etat civils ou militaires ? Devons-nous nous tourner vers les agences onusiennes auxquelles nous appartenons ou bien encore vers le CICR ? C'est cela la problématique du MAE et lorsque l'on parle d'humanitaire d'Etat, il ne s'agit pas d'un nouvel acteur mais plutôt du choix d'un ou plusieurs acteurs avec lesquels nous allons travailler dans l'objectif de porter secours à des victimes. Ainsi, nous faisons de la casuistique tous les jours. Prenons le cas des populations réfugiées en Guinée Conakry depuis dix ans à cause de la terrible guerre civile qui sévit en Sierra Leone. Nous savons que l'armée guinéenne, qui n'a pas totalement intégré les principes de la Convention de Genève, de même que les milices du RUF ont violenté à plusieurs reprises les populations réfugiées sous protection du HCR. Nous nous demandons comment protéger ces populations et les ONG présentes sur le terrain (MDM, MSF...) contre les combattants. Et le ministère de la Défense refusant toute intervention d'encadrement de l'armée guinéenne sous prétexte qu'il ne s'agit pas d'un théâtre d'interventions inter-coopérationnelles, nous nous trouvons devant « un néant humanitaire ». La communauté internationale est une fois de plus dans l'incapacité de protéger des populations en grande détresse. Le problème humanitaire-militaire est bien celui de savoir, lorsque des populations sont persécutées, violentées ou massacrées, qui peut les protéger. D'autant plus que ce n'est malheureusement pas en déployant la bannière à croix rouge ou le drapeau bleu que certaines forces, non pas armées mais qui ont des armes, cesseront leurs exactions (massacres, viols, mutilations...) contre les nouvelles cibles que sont devenues les populations civiles. C'est ainsi que MDM (initiative Mamou) nous a sollicités afin qu'il existe, au niveau des décisions du Conseil de sécurité, la nécessité de prendre en compte la protection des populations lorsqu'il y a une intervention. Or le mandat de l'intervention militaire est de contrôler un territoire et d'y maintenir un certain ordre de non-belligérance. Mais qui doit protéger les populations dans ce pays ? C'est la question que nous a dramatiquement rappelée le drame de Bosnie. Au MAE nous nous demandons, dans ces situations dramatiques, s'il faut laisser les humanitaires honorer l'Humanité à leurs risques et périls (Tchéchénie) ou bien si nous, décideurs, nous pouvons intervenir en tant que politico-diplomates, civils ou militaires. Et, même si nous reconnaissons à l'Armée de vraies compétences dans le domaine des ACM, la véritable problématique reste de savoir « qui doit protéger les populations ? ».

- **Monsieur Patrick Lecomte** : « Une clarification sur la nature des acteurs engagés dans la réflexion et l'action des opérations humanitaires. Jusqu'aux années quatre-vingt-dix, trois types d'acteurs étaient impliqués dans ce type d'actions :

- les politico-diplomates représentés par le MAE, son ministère délégué, ses agences ;
- les militaires avec, en particulier, les services liés à l'action sanitaire et sociale faisant partie intégrante du ministère de la Défense ;
- les acteurs des ONG, des organisations intergouvernementales et des systèmes internationaux, dont l'ONU.

Depuis dix ans, le paysage est devenu plus complexe avec l'apparition de toutes les instances qui gèrent les ACM. Il est difficile de distinguer clairement des acteurs et des registres d'action. La nécessaire coordination sur les théâtres d'opération mais aussi la nécessaire préparation de la gestion à long terme, qu'il s'agisse du maintien de la paix ou bien du retour à la paix, impliquent des interfaces constantes, à l'origine d'un mélange des genres. Il n'est donc pas facile de savoir à qui imputer une stratégie d'action.

• **Question n°2** de l'ancien président de la Fédération nationale de l'action humanitaire en biologie. Il serait souhaitable de ne pas confondre au cours de ce débat, l'action humanitaire d'urgence qui apporte des réponses aux crises et l'action humanitaire de développement qui donne des réponses à des besoins durables. À ce propos, il serait opportun de parler de coordination au niveau des actions de développement, notamment au travers de la formation, où la coopération est déjà très bonne (voir le CESH). Qui plus est, la gestion des crises ne devrait pas relever du ministère de la Coopération mais du ministère de la Défense et du MAE. Ainsi en dissociant les deux types d'action, on s'aperçoit que la complémentarité humanitaires-militaires existe déjà.

- **Réponse de Madame Thérèse Pujolle** : « L'humanitaire au MAE renvoie à l'urgence et la coopération pour le développement, qui est une composante importante de la politique extérieure de la France (même intégrée au MAE), relève d'une dynamique différente. Ainsi, en situation humanitaire, on porte secours à des victimes alors qu'en situation de développement, on accompagne des acteurs. Pour nous, la situation d'urgence doit durer le moins longtemps possible afin que les populations reprennent rapidement leur autonomie, mais lorsque l'humanitaire dure trop longtemps, on se retrouve face à des problématiques d'assistance ».

- **Réponse du Professeur Renaud Piarroux** : « A propos de la dichotomie, urgence-développement, nous avons la chance, nous humanitaires privés, de participer à ces deux types d'expérience. Il est très important de savoir que, même en contexte d'urgence, des initiatives de développement existent. Et même dans un camp de réfugiés, les populations participent. Il n'est donc pas très correct de séparer ces deux notions d'urgence et de développement, d'autant plus qu'à l'urgence doit nécessairement succéder un cycle de développement. Qui plus est, le caractère mobilisateur de certaines urgences doit être utilisé pour améliorer le développement. C'est ce que l'on a oublié de faire à Goma ; on n'a pas tenu compte de la population zairoise qui entourait les camps de réfugiés Hutus. L'urgence, qui ne s'est pas accompagnée d'actions de développement, a suscité des ressentiments et a certainement aggravé la crise. Donc, ne dissociations pas totalement urgence et développement, n'assimilons pas l'urgence seulement à de l'assistanat et essayons d'avoir une vision de complémentarité. Un exemple, à Mogadiscio, en contexte d'épidémie de choléra, dans le nord de la ville, sécurisé, les ONG ont pu faire une intervention de type assistanat, alors que dans le sud de la ville, non sécurisé, c'est la population qui s'est prise elle-même en charge, à l'aide des moyens qui lui avaient été donnés. Soulignons que c'est dans le sud, que les meilleurs résultats ont été obtenus ».

- **Réponse du Commissaire Lieutenant-colonel Jacques Bédéneau** : « Afin d'explicitier l'origine des ACM, une métaphore s'impose. Aux temps préhistoriques, lorsque la population vivait dans des grottes, les chasseurs allaient à la chasse tandis que les femmes restaient avec les enfants pour préparer la cuisine. Mais, souvent, lorsque les chasseurs rentraient de la chasse, ils trouvaient le campement saccagé. C'est ainsi qu'une partie des chasseurs décida de rester sur place pour garder la grotte. Aujourd'hui, la fonc-

tion des militaires est toujours de « garder la grotte » et de s'assurer que notre pays vit dans une « bulle de sécurité ». Mais depuis une dizaine d'années, comme l'ont souligné les autres intervenants, les types de conflits ayant changé, le Président de la République, Chef des Armées, le ministre de la Défense et le Chef d'Etat-major des Armées ont pensé qu'il était nécessaire d'adapter notre outil militaireaux nouveaux styles de conflits auxquels nous étions confrontés. Dans les années 60-90, notre mission était double. La première mission était de protéger les ressortissants français sur le sol africain, voire de les évacuer en cas de crise ; la deuxième mission était de pouvoir répondre à une agression du bloc de l'Est. Aujourd'hui, les nouvelles formes de conflits ont multiplié le nombre des acteurs : politico-diplomates, humanitaires, militaires constituent les éléments d'une « tri-thérapie ». De sorte qu'il est devenu indispensable d'établir des relations « protégées » avec les acteurs présents sur le théâtre des opérations extérieures : population civile, ONG, organisations internationales, médias. En 1997, le Chef d'Etat-major des armées a écrit un concept, le concept ACM que vous a décrit le Professeur Marcel Merlin et qui consiste à s'organiser pour tenir compte des civils qui entourent les forces. Mais notre métier n'est pas, avant tout, d'assurer la sécurité de notre pays et de répondre aux engagements de la France.

Deux exemples, dans les Balkans, pour illustrer le lien entre urgence et développement. Nous avons été confrontés à des situations d'urgence pour lesquelles nous n'étions pas préparés, à savoir l'utilisation, par Slobodan Milosevic, des réfugiés comme une arme de déstabilisation de la guerre. Quel était l'objectif des Serbes, lorsqu'ils ont poussé les réfugiés sur les routes ? Il s'agissait de déstabiliser la région en créant des déséquilibres ethniques (flux de réfugiés kosovars albanophones) de façon à faire exploser la poudre de des Balkans. Notre mission première étant de maintenir la sécurité dans cette zone, il fallait éviter que les flux de réfugiés ne compromettent l'équilibre. Afin de faire face à la situation, nous avons demandé l'intervention du HCR, dont c'est le métier d'organiser de l'aide humanitaire d'urgence. Seuls dans un premier temps, appuyés par la cellule d'urgence du MAE, nous avons été rejoints par le HCR. C'est alors que nous avons assuré une liaison avec les ONG, les personnels de l'ONU et du MAE et que nous avons essayé de coordonner tous ces acteurs sous la tutelle du HCR. Notre objectif étant de neutraliser l'adversaire et d'assurer la sécurité de l'Europe, nous avons du, dans ce cadre-là, faire face à l'urgence humanitaire et aider les autres acteurs à construire des camps de réfugiés. Voilà quelle a été notre mission dans le cadre de l'urgence. Puis, nous sommes arrivés à l'intérieur de la province du Kosovo et à ce moment-là, nous sommes passés d'une logique d'urgence à l'amorce de développement. Mais une nouvelle problématique est apparue : celle de la mission intérimaire de l'ONU au Kosovo. En effet, rappelons qu'en 1989, les Kosovars d'origine serbe ont chassé les Kosovars d'origine albanaise et qu'en 1999, ce sont les Kosovars d'origine albanaise qui ont chassé les Kosovars d'origine serbe. De sorte que, l'administration étant devenue inexistante, la MINUC s'est trouvée confrontée au vide administratif. La France a proposé sa participation à l'ONU pour reconstruire et réorganiser la province. Et dans ce cadre-là, des experts militaires ou réservistes (inspecteurs des douanes, ingénieurs agronomes, médecins, gendarmes...) ont aidé l'ONU à administrer le plus vite possible la province ».

• **Réponse de Madame Corinne Perthuis** : « Une précision s'impose. Il est complètement excessif de dire que le HCR était le « grand patron » et nous n'avons d'ailleurs eu aucun appui financier des Autorités gouvernementales françaises. Nous ne sommes devenus les coordonnateurs qu'au moment où, la cellule d'urgence du Quai d'Orsay nous ayant demandé comment se montait un camp de réfugiés, elle nous a confié la responsabilité des camps, trois semaines plus tard car la guerre était gagnée !

Il ne faut pas faire d'angélisme et garder à l'esprit que le HCR est aux mains des politiques. Et lorsque madame Thérèse Pujolle faisait remarquer que l'on donne trop d'argent aux opérations de maintien de la paix (OMP), nous sommes entièrement d'accord pour que cet argent revienne au HCR. Avec 50 millions de francs pour 22 millions de réfugiés dans le monde, le HCR est complètement dépendant de l'argent des Etats. Et ne nous étonnons pas si les Guinéens comme les Rwandais vont continuer à errer sur les routes ».

• **Réponse du Professeur Marcel Merlin** : « A propos de la coexistence entre humanitaire d'urgence et humanitaire de développement, il est important de noter le défaut de formation d'une grande partie des personnels qui interviennent sur le terrain, qu'ils soient issus d'organismes gouvernementaux, non gouvernementaux, internationaux... La plupart n'ont pas reçu la formation adéquate pour comprendre la nécessité, soulignée par le Professeur Renaud Piarroux, de l'étroite liaison à établir sur le terrain entre les actions de l'humanitaire d'urgence et de l'humanitaire de développement. Il est regrettable qu'il existe une dichotomie, les deux actions doivent aller de pair. Et si les victimes d'une crise ont besoin de boire et de manger et d'être à l'abri, elles ont également besoin de sécurité et de dignité. C'est grâce à l'humanitaire de développement que les structures civiles, administratives, juridiques... vont pouvoir se recréer et permettre aux victimes de vivre à nouveau normalement. Il est par conséquent indispensable de former toutes les personnes qui prétendent s'impliquer dans les actions humanitaires de terrain afin qu'elles comprennent que les actions d'humanitaire d'urgence et de développement sont indissociables, et, même s'il existe des spécialités dans l'une et l'autre, nous avons besoin de «généralistes». Être un bon professionnel ne suffit pas, il faut avoir appris à exercer son métier dans les conditions particulières de l'aide humanitaire, ce qui est encore trop rare ».

- **Réponse du Docteur Jean-Hervé Bradol** : «Quelques mots sur le rôle des humanitaires dans la société. L'humanitaire, c'est reconnaître la valeur de chaque vie, aussi éloignée de la nôtre soit elle. Cela implique une dimension universaliste, et même si elle est plus modérée qu'au XIX^e siècle, elle amène à faire des choix radicaux. Lorsque madame Thérèse Pujolle soutient, dans le même temps, que la France adhère aux Principes universalistes des Droits de l'Homme et qu'elle obéit également aux logiques d'intérêt de l'Etat français, on comprend l'incohérence des choix politiques. J'en veux pour preuve une OMP comme celle de l'ONU en Bosnie, où il y a eu conflit entre l'objectif de maintien de la paix et l'objectif de secours. Et lorsqu'il s'est agi de prendre une décision, lors des événements dramatiques de Srebrenitza, qui ont fait entre 7000 et 8000 morts chez les civils, la logique de secours et de protection s'est heurtée à la logique des relations diplomatiques susceptibles de conduire au rétablissement de la paix. Encore une fois, ces contradictions existent et elles peuvent conduire à des situations dramatiques si elles sont niées. Et affirmer que les militaires et les humanitaires peuvent être complémentaires tout le temps, c'est faire de l'angélisme et c'est prendre le risque d'asservir l'outil humanitaire à la mission des Etats ».

- **Question n°3 du Médecin principal Christophe Rogier (SSA, Le Pharo)** : «Qu'en est-il de la pérennité du financement des ONG et donc de leur indépendance sachant que «celui qui paye commande»? Quid de l'instrumentalisation des ONG par le pouvoir politique ? »

• **Réponse du Professeur Renaud Piarroux** : «L'indépendance est capitale pour décider des terrains d'action puisque les ONG n'ont pas la même logique d'intervention que l'Etat. Les subventions publiques sont un facteur de dépendance

au même titre que les subventions privées. Reprenons l'exemple du Kosovo. Je n'étais pas partisan de l'intervention aux côtés de l'OTAN, car l'impartialité n'était pas garantie. MDM s'est rendue au Kosovo et il est vrai que l'intervention des Alliés, sur-médiatisée, a favorisé les dons du public. Ainsi ce sont les donateurs privés qui ont commandé la présence des ONG, alors que l'Humanitaire aurait sans doute commandé d'agir sur d'autres terrains. Cependant, la diversité des modes de financement permet à MDM de garder une relative indépendance, même si cette année, un certain nombre d'interventions ont été annulées ».

• **Question n°4** d'un jeune médecin généraliste, ex-coopérant durant son service national. « Que vont devenir les volontaires du service national ? Qu'est-il proposé comme formation dans le cursus médical ? ».

- **Réponse de Madame Thérèse Pujolle** : «La professionnalisation des Armées, qui répond à une logique de puissance, a eu des effets collatéraux sur la Coopération. Nous sommes conscients que le service national, au titre de la Coopération, donnait aux jeunes une ouverture et une expérience. Et le problème est pour nous, à présent, de renouveler les volontaires de la nouvelle génération qui aspirent à une solidarité mondialisée. La loi a créé le volontariat civil et des postes de volontariat international sont désormais ouverts ; les jeunes qui devaient partir au 1^{er} septembre comme volontaires du service national vont pouvoir partir comme volontaires internationaux. L'anticipation de la fin du service national pose pour le moment quelques problèmes transitoires mais, par la suite, le volontariat se mettra en place et nous avons commencé une réflexion sur l'organisation future ».

• **Question n°5 du Médecin chef des services Dominique Baudon (SSA Le Pharo)** : «Il me semble que les ONG sont confrontées aux mêmes choix que les Etats ; il existe malheureusement de nombreux conflits et il est difficile d'intervenir partout. Or, dans les situations de grande insécurité, comment les ONG conçoivent-elles leur travail ? Sont-elles demandeuses d'une protection de la part des militaires ou d'autres organisations ? C'est sans doute là le cœur de la relation entre les militaires et les humanitaires. Pour garantir le succès d'une intervention, la sécurité doit pouvoir être assurée par des forces, bien évidemment non belligérantes, comme cela s'est déjà produit dans de nombreux cas ».

- **Réponse du Docteur Jean-Hervé Bradol** : «Il est difficile de croire aujourd'hui que l'ensemble de la collectivité est prête à accepter la création d'une force d'interposition neutre. Si telle était l'intention des Etats, elle se manifesterait avec autant de vigueur au Kosovo, qu'au Libéria, qu'en Sierra Leone... Ainsi, les interventions humanitaires des Etats peuvent rarement se prévaloir de neutralité. Il est vrai que des exemples existent ; on a pu voir sur le terrain un soldat italien avec un gilet pare-balles HCR, une organisation humanitaire, en treillis avec un fusil automatique. Ou bien un commando belge en Somalie, visant une habitation, le doigt sur la gâchette, et répondant au journaliste qui le filme : «Nous sommes là pour l'humanitaire»! Ou encore un casque bleu pakistanais en Somalie qui, pris de panique, tire sur la foule. Ou pour finir, une unité d'élite canadienne, qui sera dissoute par l'Armée canadienne, en raison des exactions commises à l'encontre de civils... De fait, la vision présentée aujourd'hui par les institutions publiques, militaires ou civiles, est une vision angélique de leur mission en situation de guerre ».

• **Question n°6 du Médecin chef des services Dominique Baudon.** «Quelle est la position des ONG en matière de sécurité ? En situation de conflit, où existent des risques vitaux pour les populations locales, quelle est la demande de sécurité des ONG ?».

- **Réponse du Professeur Renaud Piarroux :** «La position de MDM est de demander des interventions sous mandat de l'ONU. Si la sécurité n'est pas assurée par les Nations Unies, il faut raisonner au cas par cas. Revenons en 1996, au Rwanda, lors du retour des réfugiés laissés en 1994 au bord du lac Kivu, à Goma. Or, si l'on sait depuis que, lors de l'avancée des forces de Kabila, 200 000 Hutus furent massacrés, six mois avant les massacres, la question d'une intervention se posait déjà au sein de MDM. En effet, devions-nous participer aux côtés d'une force française ? Ma réponse fut positive dans la mesure où cela nous donnait les moyens de secourir des populations en grande difficulté, mais tel ne fut pas l'avis du Président de MDM qui voyait là une prise de position trop politique».

- **Réponse du Professeur Marcel Merlin :** «Une précision sémantique s'impose à propos des termes de neutralité et d'impartialité. La neutralité est le fait de ne pas prendre part à un conflit. L'impartialité est celui de ne favoriser aucune des parties en cause. Il est par conséquent utopique d'attendre, lors d'une opération d'interposition, que les militaires soient, dans l'absolu, neutres ou impartiaux, puisque la finalité de ces interventions est de séparer les combattants. En séparant ces belligérants, les militaires ne peuvent plus être totalement neutres puisqu'ils interfèrent.

En obligeant les combattants les plus belliqueux à rester contre leur gré en position de non-agression vis-à-vis des groupes les plus vulnérables, les militaires ne sont plus impartiaux, bien qu'ils essaient de ne favoriser aucune des parties en présence. On leur confie un mandat qui peut comprendre intervention et neutralisation, dans la neutralité et l'impartialité... Cela implique un certain sens des nuances».

- **Réponse du Lieutenant-colonel Jean-Pierre Flauder :** «Il y 10 ans, il eut été impossible que tous les acteurs acceptent de se retrouver pour travailler ensemble ou pour discuter comme nous le faisons aujourd'hui. Et, dans le milieu militaire, si nous créons une unité spécifique, nous y intégrons parfaitement le monde civil. Nous avons également des cycles de formation où sont développées des collaborations nationales et internationales, notamment avec nos camarades alliés, espagnols, anglais... La connaissance de l'Afrique progresse, même si actuellement nous sommes dans une phase intermédiaire où nous nous cherchons. Un exemple tout simple : mon unité a été pensée en 1997, à la suite des enseignements tirés des événements des années 90, et elle commence à se réaliser en 2001 pour être complètement opérationnelle en 2003. Le temps permet à chacun de se comprendre et d'accepter de travailler avec l'Afrique».

• **Question n°7 du Médecin en chef Bouloumier.** La coopération militaires-humanitaires est-elle conjoncturelle et a-t-elle réellement des chances de se pérenniser ?

- **Réponse du Lieutenant-colonel Jean-Pierre Flauder :** «Les perspectives de coopération sont réelles. L'année prochaine, nous sommes mandatés pour faire une formation interministérielle et un support OTAN, ce qui signifie que les actions de coopération vont s'inscrire dans la durée. De plus, nous savons qu'une forte demande existe au niveau des jeunes, universitaires, étudiants, réservistes, pour suivre ces formations. Une preuve supplémentaire est qu'il y a autour de moi six lieutenants-colonels, ce qui est significatif en cette période de déficit en officiers supérieurs induit par la professionnalisation. Toutes les Armées se mobilisent autour de cette collaboration qui a toutes les chances de se pérenniser».

• **Question n°8 du Docteur Dominique Desplat** de l'ONG Santé Sud qui est une ONG de développement : «Je ne suis pas à l'aise avec le terme humanitaire de développement. Il y a le distinguo de madame Pujolle, qui parle de l'humanitaire d'urgence et de post urgence et qui d'autre part pour le développement fait référence à la coopération. Ce sont deux logiques différentes. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de complémentarités. Une remarque complémentaire de ma part : il existe des pays où règne la situation du « ni-ni » c'est-à-dire des pays qui ne sont ni dans une situation de développement, les critères n'étant pas réunis, ni vraiment dans une situation d'urgence. Tel est le cas de la Centrafrique actuellement, où l'Etat n'existe plus, où les fonctionnaires ne sont plus payés depuis deux ans et où les ONG partent les unes après les autres. Ne serait-il pas intéressant que, dans ces cas, le civilo-militaire se déploie, en attendant que les conditions du développement soient réunies ?».

- **Réponse du Professeur Marcel Merlin :** «Votre point de vue est intéressant mais je soutiens la thèse de la nécessaire complémentarité entre humanitaire d'urgence et de développement. Vouloir trop séparer les actions parce qu'elles relèvent de logiques différentes relèverait d'une démarche qui conduirait à réduire l'humanitaire à une sorte de noyau dur restreint, qui exclurait tous les autres types d'actions dont l'application est nécessaire sur le terrain. Par exemple, on pourrait ainsi, dans l'action d'urgence, séparer la médecine de catastrophe car, pour certains, ce n'est pas de l'humanitaire. Il n'existe pas de consensus sur une définition de l'action humanitaire, chaque organisme ayant sa propre sensibilité à ce sujet. En revanche, il est possible de cerner la dimension dans laquelle s'inscrivent les actions humanitaires. Lorsqu'il y a quelque part une inadéquation entre les besoins (élémentaires, sécuritaires de dignité, de soins) et les moyens disponibles sur place (humains, matériels, financiers), il est nécessaire de mobiliser les personnes capables d'apporter de l'extérieur les moyens et le savoir-faire indispensables. Dans cette dimension peuvent par conséquent s'articuler des actions que l'on qualifie maintenant de médecine d'urgence et de catastrophe, des actions humanitaires dans des situations de crise qui ne sont pas des conflits, des actions humanitaires dans des situations de crise conflictuelle, et enfin, dans les situations de crise chronique. Mon point de vue personnel reste qu'il n'est pas pertinent de vouloir séparer l'humanitaire d'urgence et de développement».

• **Question n°9 de Monsieur Jean-Yves Videau,** Centrale Humanitaire Médico-Pharmaceutique (CHMP) : «L'humanitaire est une notion très noble mais qui est utilisée à des fins très différentes. Ne faudrait-il donc pas parler du devoir de solidarité et de l'obligation de résultat ?».

- **Réponse du Commissaire Lieutenant-colonel Jacques Bédéneau :** «Une consigne très stricte nous a été donnée par notre hiérarchie, à savoir que les militaires ne sont pas des humanitaires. En Amérique centrale, nous avons aidé les populations lors de l'ouragan Mitch. S'agissant d'un milieu non sécurisé, fallait-il amener des soldats armés avec nous ? Albanie, une ONG française nous signale un soir, à 23 heures, qu'elle est attaquée par des personnes armées, cagoulées, en combinaisons noires et nous réclame de l'aide. Mitrovica, une ONG dans la zone kosovare d'origine serbe, signale des jets de pierres sur les habitations et des incendies de voitures et nous réclame une assistance. Timor oriental, le personnel de santé a pu travailler grâce à la protection d'une trentaine de parachutistes. Et l'on est en droit de se demander si les personnels du HCR n'auraient pas apprécié de se faire protéger par des soldats au Timor ?».

- **Réponse du Docteur Jean-Hervé Bradol** : « En ce qui me concerne, je pense que le colonel Jacques Bédéneau confond deux choses : d'une part, la nécessité des tâches de maintien de l'ordre et d'autre part, la possibilité de les exercer lors d'OMP. Il est indéniable que dans chaque situation de la vie courante, même en France, nous avons besoin de sécurité et le maintien de l'ordre est indispensable sur tout territoire ».

• **Question n°10** d'un interne en médecine à Marseille : « N'existe-t-il pas un défaut de formation en médecine humanitaire durant le cursus universitaire ? ».

- **Réponse du Professeur Renaud Piarroux** : « Vous avez beaucoup de chance d'être interne à Marseille car il y existe des formations dont certaines sont dispensées à l'IMTSSA, notamment le DU de médecine tropicale ».

• **Question n°11 du Médecin en chef Jacques Amblard** : « Je suis moins optimiste que le colonel Jean-Pierre Flauder quant à la volonté de coopération, du moins de la part des politiques. Je voudrais savoir où commence l'action des militaires et où elle s'arrête, et comment va-t-on réellement se coordonner sur le terrain ? ».

- **Réponse du Colonel Jean-Pierre Flauder** : « Il faut savoir que la notion de complémentarité avec l'environnement civil est nécessaire sur le terrain. Aujourd'hui, les ONG sans les militaires ou les militaires sans les ONG ne peuvent pas travailler correctement. Par exemple, dans les zones minées, seuls les militaires sont capables de donner les éléments pour que les convois du HCR ou du CICR ne prennent pas de risques inconsidérés. Il est du ressort des militaires de rétablir la sécurité pour que les humanitaires puissent travailler dans les conditions les moins dangereuses possibles. Et même, lorsque ce sont les militaires qui interviennent les premiers dans une situation d'urgence, ils essaient de rendre la main aux ONG le plus rapidement possible. En cela, il n'existe pas de substitution des militaires aux humanitaires ; il s'agit de les aider ou de prendre momentanément leur place lors de situations qui présentent un danger. Le plus important est d'apprendre à travailler ensemble, pour cela il faut comprendre l'autre, et les formations communes constituent une des façons d'y parvenir ».

• **Question n°12 du Médecin chef des services Dominique Baudon** : « Comment combler le déficit de sécurité dans certaines circonstances ? Ne semble-t-il pas évident que ce soit là le rôle des militaires ? Je tiens à souligner ma satisfaction car le débat contribue à modifier l'image de la gent militaire que les politiques ont, semble-il, découverte à la suite du rapport de Robert Gaillard !!! ».

- **Réponse du Docteur Jean-Hervé Bradol** : « Le droit à la sécurité fait partie de la Déclaration des droits de l'homme. Apporter la sécurité aux populations vulnérables est une nécessité ».

- **Réponse du Professeur Marcel Merlin** : « A propos de la complémentarité militaires-humanitaires, on doit souligner que l'action humanitaire nécessite souvent une logistique très lourde et que seuls les militaires sont capables, dans les crises les plus sévères, d'intervenir rapidement pour reconstruire des infrastructures détruites ou endommagées. Lorsque, en de telles circonstances, des milliers de réfugiés arrivent en masse dans les camps, il est indispensable que des organisations, quel que soit leur statut, puissent gérer les afflux de populations en bénéficiant d'une logistique lourde (gestion de milliers de tonnes d'approvisionnement) en travaillant dans une zone sécurisée (déménagement, prévention du racket et du pillage...). La complémentarité peut être celle-là dans ce type de situation, avec la volonté de tous de secourir au mieux les victimes ».

- **Réponse du Docteur Jean-Hervé Bradol** : « Il me semble que l'on s'égarait lorsque l'on dit que la logistique est humanitaire. À ce compte-là, la mécanique est humanitaire, la comptabilité est humanitaire... Ce qui définit l'humanitaire, ce n'est pas une technique mais c'est l'intention dans laquelle elle est mobilisée. Si l'on peut mobiliser ces techniques dans des intentions réellement neutres et impartiales, on peut ajouter le qualificatif « humanitaire ». Sinon, le producteur de tabac qui permet aux humanitaires de soulager leur stress lors des interventions peut aussi être considéré comme un acteur humanitaire ! Seule l'intention et les principes comptent. La force armée doit assurer la sécurité, elle ne doit pas se targuer de faire de l'humanitaire ».

• **Question n°13 du Médecin en chef Nicolas (SSA, Le Pharo)** : « Quid du devenir de la Bioforce qui est de moins en moins employée, alors qu'elle a prouvé son efficacité lors de nombreuses interventions ? ».

- **Réponse du Professeur Marcel Merlin** : « Un mot sur la logistique ; j'ai simplement dit qu'elle pesait très lourd lors des actions humanitaires. En ce qui concerne la Bioforce, des choix politiques et des contraintes financières influencent peut-être les décideurs. Mais les représentants du MAE pourraient mieux que moi répondre à ce sujet ».

- **Réponse de Madame Rosa N'Guyen (MAE)** : « On a de moins en moins recours à la Bioforce militaire car les situations de crise étant de plus en plus fréquentes et les budgets de plus en plus faibles, on se concentre sur les situations d'extrême crise ».

- **Réponse du Médecin chef des services Dominique Baudon** : « Ce moindre recours à la Bioforce correspond à une évolution historique. Le Service de santé des armées a précédé l'humanitaire : d'abord avec les interventions chirurgicales puis avec la lutte contre les épidémies, à l'origine de la création de la Bioforce. Depuis, les civils et les ONG se sont formés et ont pris le relais. Aujourd'hui, les militaires interviennent surtout en tant qu'experts de certaines situations ».

- **Réponse de Madame Thérèse Pujolle** : « Il ne s'agit en aucun cas d'un problème de budget. Depuis près de 25 ans, la coopération sanitaire a permis d'améliorer la capacité de gestion de nombres d'épidémies par les pays eux-mêmes, ce qui réduit les demandes en termes d'interventions venant de l'extérieur ».

• **Question n°14 de Benoît Chevalier, biologiste militaire à Brest** : « J'ai dirigé la mission Santal au Timor Oriental durant laquelle la complémentarité avec les ONG médicales, notamment MSF et MDM, a été remarquable et excellente. Notre matériel logistique lourd, médico-chirurgical, radiologique et de laboratoire, a permis, dans un pays complètement pillé, de soigner les malades les plus graves que les ONG nous amenaient. La symbiose a parfaitement fonctionné ».

- **Réponse de Madame Thérèse Pujolle** : « Cette nécessité de dialogue s'impose. C'est pourquoi, il est intéressant de faire des débats. Au ministère des Affaires Étrangères, nous restructurons l'espace humanitaire et créons une délégation à l'action humanitaire dans laquelle figureront une unité partenariat et échanges et une unité opérationnelle ».

Monsieur Patrick Lecomte clôt le débat en remerciant tous les participants pour la qualité des échanges où de nombreux points de vue ont pu être exprimés dans la sérénité ■